



Traitement conseils en matière de régime

Afin de pouvoir bénéficier de cette intervention, vous devez remettre ce document complété à votre mutualité.

COLLEZ ICI VOTRE VIGNETTE BLEUE

A COMPLETER PAR LE (LA) DIETETICIEN(NE)

Le membre mentionnée ci-dessus s'est présentée à la consultation aux dates suivantes pour des conseils en matière de régime:

Dates des séances	Honoraires	Date du paiement	Signature du (de la) diététicien(ne)	Cachet du (de la) diététicien(ne)

Numéro INAMI (si applicable):

Une intervention est accordée pour des consultations chez un diététicien agréé par l'INAMI en Belgique ou chez un diététicien d'un pays limitrophes (Grand-Duché de Luxembourg, France, Allemagne et Pays-Bas) qui figure sur une liste agréée par l'Union Nationale des Mutualités Libérales (www.ml.be).